

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DECRET N° 82/722 du 23/7/1982
MTPS.DGTFP.DFP.2103-06

Portant reclassement et nomination de Made-
moiselle MA PASSI Véronique, Institutrice
Principale de 2° échelon des cadres des ser-
vices Sociaux (Enseignement).-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ I S A S :

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article
47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonc-
tionnaires de la République Populaire du Congo ;
(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la
solde des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des ré-
munérations des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation
des diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et
hiérarchies des cadres créées par la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant sta-
tut général des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination
et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret n° 64/165 du 22.5.64 fixant le statut commun des
cadres de l'Enseignement ;
(/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24.2.67 réglementant la prise
d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatif aux
nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements,
notamment en son article 1er § 2 ;
(/u le décret n° 67/304 du 30.9.67 modifiant le tableau hiéar-
chique des cadres A de l'Enseignement Secondaire, abrogeant et remplaçant
les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64/165 du 22.5.64
fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement ;
(/u le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant
les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonne-
ments indiciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier
Ministre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.80 portant nomination des Mem-
bres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avan-
cements des agents de l'Etat ;
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.81 au décret n° 80/644
du 28.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérim des
Membres du Gouvernement ;
(/u le décret n° 81/707/SGG du 19.10.81 complétant l'article
2 du décret n° 80/630 du 27.12.80 portant déblocage des avancements des
agents de l'Etat ;
(/u l'arrêté n° 1875/MEN-DPAA.SP.P. du 15.4.81 portant promo-
tion des fonctionnaires des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des
services Sociaux (Enseignement) ;
(/u la demande de l'intéressée en date du 23.1.82 ;

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1er : En application des dispositions combinées des décrets n°s 64/165 67/304 et 81/707 des 22.5.64, 30.9.67 et 19.10.81 susvisés, Mademoiselle MA PASSI Véronique, Institutrice Principale de 2° échelon indice 780 des cadres de la catégorie A, hiérarchie II des services Sociaux (Enseignement), titulaire d'une Licence en Sciences de l'Education délivrée par l'Université Marion NGOUABI de Brazzaville, est reclassée à la catégorie A, hiérarchie I, et nommée Professeur de Lycée de 1er échelon, indice 830. ACC = néant.

ARTICLE 2er : Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté que de la solde pour compter du 23.11.81, date effective de reprise de service de l'intéressée, à la rentrée scolaire 1981-1982, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

Brazzaville, le 23 Juillet 1982

Le Ministre de l'Education
Nationale,

- Antoine NDINGA-OB...

- Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

Le Ministre des Finances,

- Bernard COMBO MATSIONA.

- Itihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.

AMPLIATIONS :

JORPC.....1
DGTFF/DFP.....3
D.B.....3
D.C.F.....1
MEN.....2
DPAA.....2
INTERESSE.....1
DOSSIER.....3
SGCM/BC.....2./-